



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 septembre 2021**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 16 septembre 2021 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Au cours de cette séance, les décisions suivantes ont été prises:

- Le Conseil municipal émet un avis favorable au versement par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, d'un fonds de concours fonctionnement d'un montant de 7 000 € pour l'année 2021, correspondant à une partie des recettes provenant de la fiscalité liée à l'IFER pour deux éoliennes mises en service en 2018.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association PIC ET PLUME pour une mise à disposition des locaux de la maison des associations deux fois par mois, dans le cadre d'accueils collectifs adultes/enfants (LAEP – RPE). La participation aux charges d'entretien, d'eau, d'électricité et de chauffage est fixée à 200 €.
- Les tarifs de la cantine scolaire sont maintenus jusqu'au 31 décembre 2021 comme suit :
 - * repas enfant..... 2.80 €
 - * repas adulte 6.50 €Compte tenu de la conjoncture inflationniste, ces tarifs seront revus à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Les tarifs de la garderie sont également identiques à ceux de l'année scolaire précédente, soit :
 - Une ½ heure 1€
 - Une heure 2€Toute ½ heure débutée est due.
- A compter du 1^{er} octobre 2021, la location de la salle de réunion de la Maison de retraite sera consentie pour un montant forfaitaire de 50 € aux associations communales pratiquant une activité hebdomadaire, ainsi qu'au Foyer de Vie « La Prairie ».
- Le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à Gîte de France pour la location du gîte communal et fixe les tarifs de location pour l'année 2022.
- Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur divers biens aliénés.